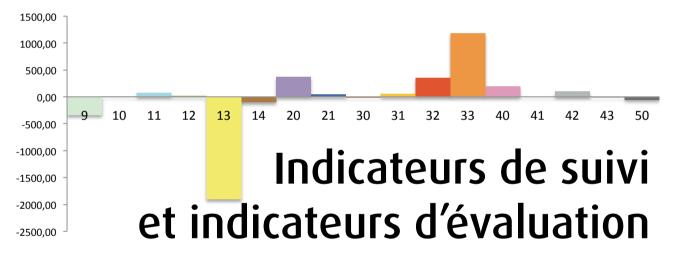
Interscot





Suivi et évaluation : deux démarches différentes

Indicateurs:

Depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain, il doit y avoir pour chaque SCoT des démarches de suivi et d'évaluation, imposant la construction d'indicateurs

Indicateur de suivi

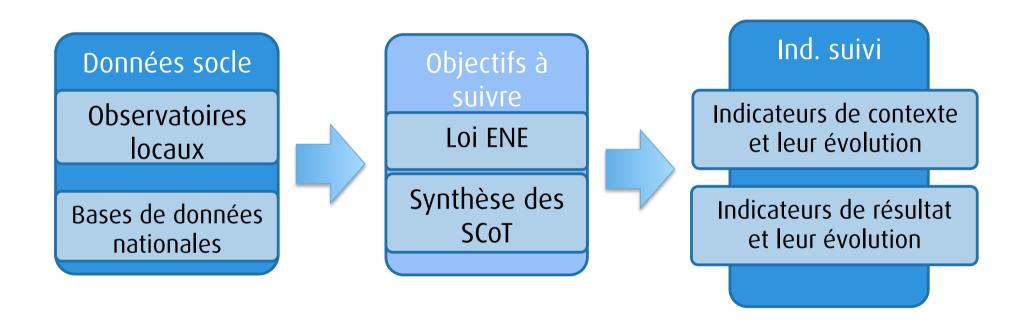
Permet d'observer l'évolution d'une situation. Il est choisi en fonction des objectifs que se sont fixées les collectivités, au regard des lois en vigueur.

Indicateur d'évaluation

Caractérise l'évolution, en portant un regard sur :

- L'adéquation entre le résultat obtenu et les objectifs fixés
- Les moyens mis en œuvre pour remplir les objectifs
- L'adéquation des résultats avec le territoire (évaluation d'éventuels effets négatifs)

Méthode de choix et de construction des indicateurs de suivi de l'interscot



Loi ENE : Loi portant Engagement national pour l'environnement

Méthode de choix et de construction des indicateurs de suivi de l'interscot

Indicateur de contexte et son évolution

Indicateur simple : ex évolution de la population

Indicateur de résultat et son évolution

Indicateur complexe : ex répartition de la population dans les pôles

Indicateur

Indicateur année « n-1 » Indicateur année « n »

Évolution

Évolution Territoire de réf

Les grandes thématiques de l'interscot

Indicateurs de contexte

Thèmes	Types d'indicateurs
Espace/ environnement	TVB, Espaces agricoles
Démographie	Emplois, Population, sièges d'exploitation,
« Gestion »	Types de documents de planification
Logements	Logements sociaux, résidences principales
Déplacements	Part modale domicile travail

Indicateurs de résultat

Thèmes	Types d'indicateurs
Aménagement des pôles	Densité dans les pôles, renouvellement urbain,
Structuration des territoires	Répartition de l'emploi, de la population, de l'habitat, des équipements dans les pôles et en dehors
Comptabilité d'espace	Répartition et évolution des typologies d'espaces résidentiels,
Accessibilité des territoires	Desserte des populations, desserte de l'emploi

Exemple

Consommation d'espace

Article 19 de la loi ENE spécifie que le contenu du rapport de présentation (SCoT, PLU et PLUI) doit désormais préciser :

- La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les ScoT établissent des orientations pour garantir une consommation raisonnée et moindre de ces espaces



Indicateur de contexte

Suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Indicateur de résultat

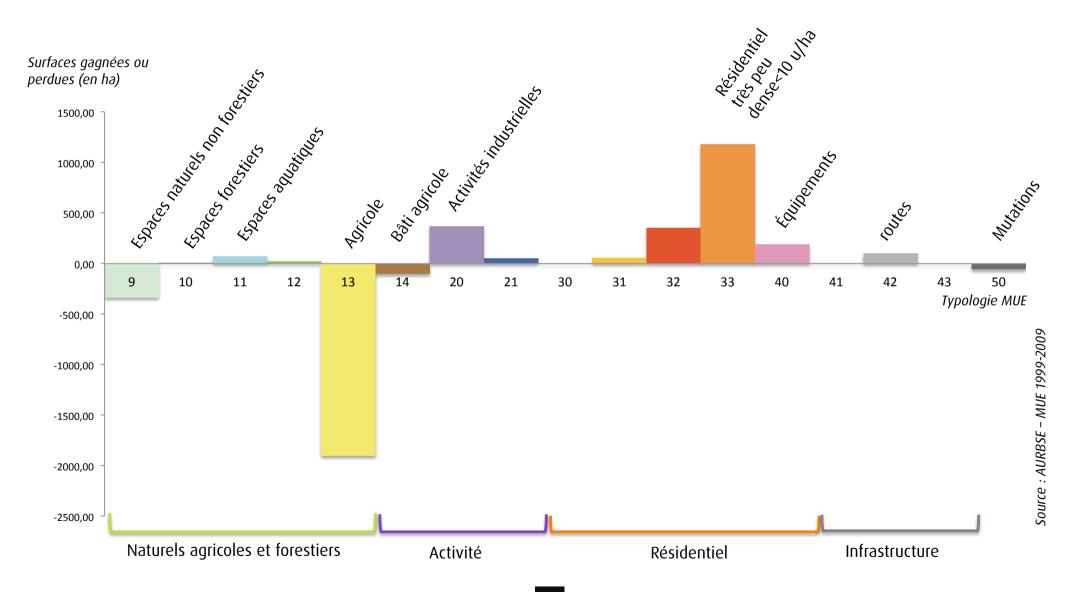


- Suivi des formes urbaines au travers du MUE (mode d'usage de l'espace)

Ex : la part des espaces dévolus aux très faibles densités sur la production globale d'espaces résidentiels, dans les pôles

- Suivi de la répartition des typologies d'usages résidentiels dans les pôles désignés ou en dehors Ex : part des nouveaux espaces résidentiels de forte densité dans chaque pôle

Exemple Consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers



Exemple

Répartition des typologies résidentielles dans les mutations observées entre 1999 et 2009

